



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
1^{er} février 2024

Délibération n° DCM24-02-07P5

**Administration générale – Adhésion à l'association
Villes et Territoire Occitanie**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Rapporteur : Mme Isabelle Le Goff

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Clermont l'Hérault est intégrée au dispositif national de politique de la ville pour une partie de son territoire qualifiée de quartier prioritaire (QPV) et qui concerne environ 3 100 habitants, soit près du tiers de la population communale.

Cette reconnaissance implique la signature d'un contrat de ville, à partir d'un diagnostic des besoins de la population, pour impulser, soutenir et coordonner les actions jugées nécessaires, en lien avec les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et les habitants eux-mêmes.

Afin d'aboutir à la signature du contrat de ville dans les meilleurs délais, il est envisagé d'adhérer au Centre de Ressources Politique de la Ville et Cohésion Territoriale « VILLES ET TERRITOIRES OCCITANIE ».

Cet organisme fédérateur des quartiers prioritaires de l'est de l'Occitanie est en mesure d'accompagner la Commune dans sa démarche en apportant un appui en ingénierie spécialisée et en partageant les nombreuses expériences menées dans le cadre de la politique de la ville sur son territoire d'intervention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- décider l'adhésion (dont bulletin ci-joint) au Centre de Ressources Politique de la Ville et Cohésion Territoriale VILLES ET TERRITOIRES OCCITANIE pour l'année 2024,
- dire que le montant de l'adhésion sera de 800 € correspondant au montant plancher, puisque la population INSEE 2024 est de 9 434 habitants,
- autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée en commission « Ressources et moyens » réunie le 31 janvier 2024.

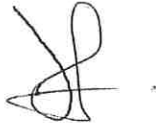
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion (dont bulletin ci-joint) au Centre de Ressources Politique de la Ville et Cohésion Territoriale VILLES ET TERRITOIRES OCCITANIE pour l'année 2024,

DIT que le montant de l'adhésion sera de 800 € correspondant au montant plancher, puisque la population INSEE 2024 est de 9 434 habitants,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la délibération

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance



Gérard BESSIERE